

**Maison de sauvetage (« Rettungshaus »)
pour enfants orphelins et abandonnés
à Meiningen**

« N'éteignez pas l'Esprit »
Thess. 5, 19

Les multiples questions concernant le but et la genèse de notre jeune institution, ainsi que les nombreux dons de charité qui nous parviennent de toutes parts, font un devoir au soussigné de rendre compte publiquement de ces éléments, tout comme de l'état actuel de l'établissement. Comme ailleurs, il existe depuis longtemps dans notre pays un besoin ressenti et exprimé publiquement de bien des manières : celui d'offrir aux enfants pauvres, orphelins et délaissés, un lieu de vie où, outre leur sauvetage de la détresse physique, il leur soit offert un substitut au sein duquel les sentiments les plus tendres des cœurs juvéniles puissent trouver, sous une direction bienveillante, le développement le plus naturel, façonnant ainsi en eux une base solide pour la religion et la moralité. Ce cadre ne peut être autre que celui d'une vie de famille chrétienne ordonnée où, dans la mesure où cela peut être remplacé, l'amour paternel, maternel et fraternel va à la rencontre de l'esprit de l'enfant comme dans une famille naturelle. Quiconque a jeté ne serait-ce qu'un regard ici ou là sur les conditions familiales si souvent brisées, et observé l'état alarmant des pauvres enfants de ces familles dans les villes et les campagnes, ne pourra nier un tel besoin. Il faudrait en vérité n'avoir aucun cœur pour ne pas être ému d'une profonde compassion face à de telles situations. Pour savoir quel est le nombre de ces pauvres enfants ayant besoin de sauvetage dans notre pays, les réponses peuvent varier selon la conscience avec laquelle nous regardons autour de nous. Mais qu'ils soient au moins 80 à 100 ne fait aucun doute.

Des initiatives enthousiastes venant de plusieurs côtés ont cherché de diverses manières à remédier à cette détresse ; des communes entières se sont déjà rassemblées à cet effet et le Parlement (*Landtag*) a récemment porté son attention sur cette cause. Cependant, des dépenses paraissant encore plus urgentes ont de nouveau relégué cette œuvre sainte au second plan, ne laissant aux pauvres enfants que l'espoir d'un avenir meilleur. Mais chaque jour qui passe plonge un peu plus ces petits abandonnés dans la misère physique et spirituelle.

Venir en aide à ne serait-ce que quelques-uns d'entre eux était, depuis bien longtemps, le vœu le plus secret du cœur du soussigné. Il y a quinze ans déjà, ce souhait s'était manifesté au sein d'un cercle d'amis proches, et il remplissait de plus en plus son âme à la vue des institutions de Beuggen en Bade, de la *Rauhes Haus* près de Hambourg, de Schweinfurt et d'autres encore. Mais ce vœu profondément ressenti n'est toujours resté qu'un beau sentiment. Lors d'un voyage à Venise, assailli par une violente fièvre et mené aux portes de la mort, j'ai fait ce vœu à mon Dieu : « Si tu retournes parmi les tiens, alors cette cause devra et s'accomplira par des actes. » Et voilà qu'enfin, après trois années supplémentaires, la réalisation a commencé. L'achat d'une maison ici a permis, pour la première fois, de commencer ce projet en lien étroit avec ma propre famille. En plus d'un logement gratuit, des produits du jardin et de la colline pour les besoins de la cuisine, une somme de 500 florins (*fl.*) issue de mes propres fonds a été allouée à cette fondation, à laquelle des contributions notables d'amis de Hildburghausen ont été promises. Une heureuse circonstance m'a mis en relation conjointe avec le directeur de la maison de correction (*Rettungshaus*) de Trautberg en Basse-Franconie bavaroise, Monsieur Blaufuß, qui m'a présenté l'homme grâce au soutien fraternel et au dévouement duquel nous avons réussi, avec l'aide de Dieu, à mener l'œuvre jusqu'à faire progresser

jusqu'ici. Monsieur Georg Strabol, originaire de Bruck près d'Erlangen, qui fut pendant environ deux ans assistant à la maison de sauvetage de Trautberg, puis père de famille au *Morizstift* (un établissement d'éducation dans le Grand-duché de Hesse), est entré dans notre maison fort des meilleures recommandations de la direction de la maison de Trautberg (Monsieur le pasteur Walter) et de l'inspection scolaire du district de Rüdénhausen (Monsieur le pasteur Funk à Castell) ; il a pleinement répondu par ses actes à la réputation qui l'avait précédé.

Son Altesse le Duc [de Saxe-Meiningen] a manifesté ici encore une authentique bienveillance paternelle pour tout ce qui est noble, s'est exprimé avec une reconnaissance bienveillante sur notre intention et a pour l'instant assuré de ses vœux de réussite ce modeste début. Le haut ministère d'État, département des affaires ecclésiastiques et scolaires, a accordé le 17 avril de cette année, avec la plus haute autorisation, l'homologation de la demande d'ouverture de la maison de sauvetage. Celle-ci a eu lieu le 19 avril, jour où, lors du 300^e anniversaire de la mort de Melanchthon, s'est faite l'inscription des trois premiers garçons auprès de Monsieur le maire Domrich qui, au sein des autorités ecclésiastiques, avait salué la cause avec joie dès le début et orienté vers nous les enfants visés. Le dimanche suivant, jour de commémoration de cette ouverture si significative pour nous, les garçons ont été accueillis au sein de la famille réunie dans les pièces spirituelles, par une allocution chaleureuse du soussigné. Ce fut une fête de famille sans faste, seules des larmes brillaient dans les yeux des personnes concernées. L'image de Jésus contemplait d'un côté ce petit cercle et nous insufflait du courage, tandis que de l'autre, les traits amicaux de notre père L. Nonne saluaient les petits. Les enfants admis étaient :

Gottlieb Ebert, de Meiningen
Gottlieb August Richter, idem
Reinhold Röder, idem
Karl Hübner, idem
Caspar Wilhelm, de Hildburghausen
Theodor Schwessinger, de Meiningen

Pour plusieurs raisons, les garçons ont d'abord fréquenté les écoles locales ; mais comme on pouvait le prévoir, un tel apprentissage ne pouvait être qu'imparfait vu la nature de ces enfants, ce qui aurait laissé le moyen d'éducation le plus important — l'instruction — hors de leur portée. Suite à une requête formulée à ce sujet, le haut ministère d'État, département des affaires ecclésiastiques et scolaires, a accordé le 4 juin de cette année à Monsieur Strobel, sur la base d'un entretien d'évaluation (*Colloquium*) passé devant Monsieur le conseiller scolaire Dr Weidemann, l'autorisation de prendre en charge l'enseignement des matières élémentaires, permettant aux enfants de la maison de sauvetage de quitter l'école de la ville. Depuis ce moment, l'établissement forme un tout autonome, et ce serait de l'ingratitude envers Dieu que de ne pas reconnaître avec reconnaissance et joie les bénédictions spirituelles et corporelles qui ont été si richement accordées aux enfants et à nous-mêmes en si peu de temps. Dans notre maison, point de misère, mais bien des mains actives s'affairaient dans la maison et la cour, le jardin et le champ ; la mauvaise humeur, la paresse et les cœurs endurcis étaient constamment combattus — et si les tempêtes les plus graves de la vie grondaient bientôt à notre porte, un appel à l'aide silencieux sollicitait notre compassion pour une admission. Confiants et joyeux en Dieu et par amour du prochain, nous avons écouté l'appel du grand Ami des enfants : « Quiconque accueille en mon nom un enfant comme celui-ci, m'accueille moi-même » ; nous avons prêté l'oreille aux nombreux cris de détresse venus de près comme de loin, là où il y aurait de la place pour beaucoup, et l'aide s'est vite manifestée : déjà, l'aménagement

intérieur et extérieur de la nouvelle maison de sauvetage pour nos orphelins et malheureux se met en place, à deux heures de Meiningen. Dans la charmante vallée de la Sülze, près du bourg de Hermannsfeld et de son château de chasse ducal *la Fasanerie*, non loin des ruines du Henneberg, se trouve, isolée mais en bordure de route, la *Fischerhaus* (maison du pêcheur), qui servait autrefois de cadre magnifique pour les grandes réjouissances romantiques de la cour ducal et qui était passée plus tard entre des mains privées. Il sera touchant, et reconnu ici par des remerciements publics, d'apprendre que son propriétaire, Monsieur le négociant Kaufmann Domnich, par amour pour cette œuvre qui doit être glorifiée en ce lieu de destination, a réduit pour le soussigné la somme d'achat de 4 000 florins à 2 000 florins, somme qui produit un intérêt annuel de 100 florins et ne sera payée qu'aux héritiers de ce dernier.

La maison, dans laquelle nos petits pourront probablement emménager vers la mi-septembre, est, pour autant qu'on puisse en juger actuellement, aménagée de manière pratique à tous égards. Elle comprend 4 grandes pièces et 12 à 14 chambres, des greniers sur deux étages, 3 bâtiments annexes d'une extension considérable, des caves, une écurie spacieuse, un four, une remise, un jardin clos ; l'espace y est suffisant pour accueillir 40 à 50 enfants, et même davantage moyennant de légères modifications. De plus, la maison offre une salle spacieuse qui sera transformée en salle de prière.

« Dieu nous a montré un espace », ces mots font du bien. Jusqu'ici, le récit nous a menés à travers le déroulement simple et paisible de cette affaire et nous place à la frontière d'une activité nouvelle et plus vaste, élevant nos regards vers le saint Dieu. Oui, déjà en esprit, nous nous complaisons dans ces pièces saintes à la pensée de tous ceux en qui Il n'a pas laissé s'éteindre le feu de Son Saint-Esprit dans nos cœurs. C'est là aussi que nous tournerons les regards de nos petits, vers le haut, à la rencontre de l'Omniscient et du Tout-Bon, pour purifier leurs cœurs d'enfants des impuretés dont le monde les a si tôt souillés, afin qu'ils apprennent à se sentir comme de véritables enfants dans la parole paternelle de Dieu, et qu'ils y puisent le courage et la force pour le labeur à venir de la vie.

« Oui, c'est vers là, chers concitoyens, que vous devez vous aussi regarder avec nous et les enfants, comme vers le plus grand bonheur de la vie ; et aucun de ceux dont les yeux bienveillants se poseront sur ces quelques lignes ne doit, tout comme notre faible cœur l'a si souvent demandé — « n'éteignez pas l'Esprit ! » Oui, ravivez-le, que la sainte flamme de l'Esprit de Dieu y règne, qu'elle vous réchauffe et ouvre votre main à une charité active envers le prochain ; portez vos regards là où l'amour s'embrase encore davantage parmi la multitude pour devenir un feu enthousiasmant. Quand vous pensez aux enfants qui sont désormais à l'abri dans leur nouvelle demeure, protégés de la faim et du gel de l'hiver à venir — oh, pensez avec encore plus de force à ceux qui, dehors, restent chaque jour exposés à la perdition et à la misère ; pensez à leur détresse, entendez leur appel à l'aide, ayez pitié de leur malheur. Oui, vous, pères et mères qui comblez vos enfants et exaucez chacun de leurs souhaits, leur procurant le plus grand bonheur ; vous, frères et sœurs qui avez été et êtes encore heureux dans les liens familiaux d'une fratrie fidèle, tendez-nous la main afin que, chez ces enfants abandonnés, ces nobles élans du cœur d'où jaillit tout ce qui est grand ne se flétrissent pas entièrement ; oui, vous tous qui avez ressenti les bienfaits de la vie de famille, aidez à bâtir une grande famille dont vous vous sentirez alors membres, car la bénédiction du Très-Haut dans le ciel et sur la terre est un gain pour l'éternité. Ne laissez pas votre amour se refroidir avant le soir ; ne laissez pas votre amour se tarir avant d'avoir aidé l'un ou l'autre de ces enfants, ou d'avoir apporté ne serait-ce qu'une modeste obole au bien commun. « N'éteignez pas l'Esprit ! » Que Celui qui règne sur tout ce qui porte le nom d'enfant dans le ciel et sur la terre veuille prendre cette œuvre sous Sa

protection toute-puissante ; qu'Il nous soit favorable et fasse prospérer l'œuvre de nos mains chez nous, oui, qu'Il veuille faire prospérer l'œuvre de nos mains. Amen.

Pour répondre aux éventuelles demandes concernant les conditions d'admission, le soussigné communique également ce qui suit. L'établissement n'est pour l'instant destiné qu'aux garçons âgés de 6 ans au moins et de 12 ans au plus. La pension annuelle pour la nourriture est fixée à 40 florins (*fl.*), payable d'avance par semestre, montant qui peut toutefois être réduit selon les circonstances. Lors de son admission, l'enfant doit recevoir : un lit avec une pailleasse, 3 chemises, 2 mouchoirs, 2 paires de bas, 1 paire de souliers ou de bottes, les manuels scolaires nécessaires, un certificat de vaccination, un certificat d'origine, un certificat médical et un certificat de scolarité. L'inscription peut se faire à tout moment auprès du soussigné.

Liste des dons de charité reçus jusqu'à présent.

a) Dons en argent.

Avril : Prof. Dr Emmrich de Hildburghausen 1 fl. 45 kr. — Les élèves de la 4e classe du gymnase 30 kr. — Mai : de la fête d'adieu de Mme la conseillère de justice Müller 3 fl. — M. le pasteur Lob et son épouse à Mupperg 3 fl. 30 kr.. — Les élèves de la 4e classe du gymnase d'ici 24 kr. 24 kr. — Contenu de la boîte de collecte 1fl. 2kr. — les élèves de la 4e classe du gymnase 24 kr — mademoiselle de Ohrentstein (semi-annuel) 5 fl. — Juin : anonyme 5 fl. 24 kr – maître-ferblantier Hopf, rabais sur facture 27 kr - Les élèves de la 4e classe du gymnase 30 kr. - Contenu de la boîte de collecte 55 fr – Juillet : Contenu de la boîte de collecte 1 fl. 27 kr - Mr... 35 kr – Prof, Henneberg 11 fl. – Mr Messgermeister Luther (annuel) 5 fl. – Mr. Greffier Schneider à Hildburghausen 10 fl. – Anonyme 5 fl. - Mme la conseillère d'État von Bibra 7 fl. - Les élèves de la 4e classe du gymnase 1 fl. – M. Laun (semestriel) 1 fl. – Août : chanoinesse Melle Heim 35 fl. – M. Conseiller d'État Nonne à Saalfeld 17 fl. 30 fr.

b) dons en nature

Avril : Mlle Sterling, Mlle M. Fuch, Mme Rommel et Mme Schneider ont rendu le premier service de charité en cousant, le 10 avril (jour de l'anniversaire de G.), aux premiers lits pour les garçons. — Mlle Sterling : quelques draps de lit destinés [...]. — La couture du linge chez Mme la conseillère de justice Müller : 4 housses de lit confectionnées. — Mlle M. Fuchs : 1 housse de couette terminée. — Mme la conseillère de régence Eckardt : un lit de dessous complet. — Mme la conseillère de justice Müller : 2 lits complets, un cadre de lit, 1 couverture, 3 chemises de toile. — Le gymnasiaste Arndt : une chemise, un gilet — Le négociant Fr. Keil : 1 [...] de drap pour des vêtements. — Le maître-bonnetier [...] Mme l'architecte Flamme : un [...] noir.

une redingote de drap, un gilet, deux paires de pantalons, deux petites vestes. — M. Blaufuß, Auschöß : deux vestes d'été et 1 paire de [...] en velours. — Le maître-relieur Junghans : a offert un livre pour inscrire les noms. — Mai : Par Mme la conseillère de justice Müller : 1 paire de bottes de garçon par le cordonnier Heß. — Rnd : En hiver ont aidé [...] 1859 [...] — Village de Personaldorf. — Le gymnasiaste R. Köhler : une veste et une paire de pantalons. — Mme Baumbach : a fait don d'une housse de lit, un petit [...] et une pailleasse. — Mlle Sterling : destiné une housse de lit. — M. Cglorgeire Wst : un Nouveau Testament avec les Psaumes. — M. Schröder : deux « Nouveaux Testaments avec les Psaumes ». — Gummisall & Mandbach : une blouse bleue et 8 paires de bas. — M. le pharmacien de la cour Dreißel : une paire de pantalons noirs. — M. le médecin Rauch : un

matelas de paille. — Le gymnasiaste Schirger : une paire de pantalons ; M. le maître-menuisier Lüder à Wallungen : un bureau. — Mme la secrétaire ministérielle Kock : un gilet. — Le gymnasiaste v. Baumbach : 1 veste, 1 [...] Mme v. Monerock : 3 paires de bas de coton. — Mme la conseillère secrète de légation v. Baumbach : a fait don d'une serviette, d'une housse de lit, d'une couverture et d'un pantalon. — M. le libraire Goeß : 3 cahiers d'écriture et [...]. — Juillet : Mme W. Godard : exonération des frais d'insertion pour une annonce. — Anonyme : 3 paires de bas neufs. — Mme la conseillère de régence Wagner : un oreiller et deux paires de pantalons. — Mme Schneider : du tissu pour un gilet et deux paires de pantalons. — Mlle Grüber à Frauenrombach : a confectionné deux taies, une housse de lit et trois chemises. — Mme l'avocate Daubna : exonération des frais pour le contrat d'achat de la *Fischerhaus*.

Un grand merci pour tous ces dons et services de charité.

Meiningen, le 13 août 1860.

Richard Schneider,
Enseignant au gymnase.

Imprimé à l'imprimerie gouvernementale de Meiningen.